

Caisse de Retraites du Personnel de la Régie Autonome des Transports Parisiens

Demande de retraite Personnelle


(Décret n° 2008-637 du 30 juin 2008)

Pour retourner votre dossier

Caisse de Retraites
du Personnel de la RATP
201 rue Carnot
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

Pour nous contacter :

Vous désirez des informations complémentaires,
Vous souhaitez nous rencontrer :

 01 49 74 72 20
Connectez-vous www.crpratp.fr

DEMANDE DE RETRAITE PERSONNELLE

Informations pratiques

Vous avez exercé une activité salariée à la RATP. Avec cette demande vous pouvez obtenir votre retraite auprès de :

- la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP

Cette demande ne permet pas d'obtenir la retraite auprès des autres régimes.

Nous vous recommandons de déposer votre demande auprès de notre organisme quatre à six mois avant la date que vous choisirez comme point de départ de votre retraite.

Toute demande prématurée sera retournée.

Si vous ne souhaitez pas vous déplacer, envoyez-nous votre demande complétée, datée, signée et accompagnée des justificatifs demandés.

Ci-dessous, les formulaires à votre disposition que vous pouvez télécharger sur notre site : [http : // www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr), et qui sont à joindre au dossier.

- une demande de retraite
- la déclaration sur l'honneur de cessation d'activité salariée à la RATP
- une notice relative aux règles de cumul d'une pension RATP et de revenus d'activité

Si par la suite vous avez droit à une majoration de pension au titre de l'éducation d'au moins 3 enfants, il conviendra de nous adresser une demande de majoration pour enfants que vous pourrez également télécharger sur notre site : www.crpratp.fr

Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

DEMANDE DE RETRAITE PERSONNELLE

Justificatifs

Vous devez présenter l'original ou fournir une photocopie

Dans tous les cas

votre carte d'identité, ou passeport, ou livret de famille ou un extrait d'acte de naissance
un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

Si vous êtes titulaire d'une pension relevant d'autres régimes spéciaux

votre titre de pension ou le certificat d'inscription

Si vous avez exercé des activités professionnelles relevant d'autres régimes spéciaux ou d'autres régimes de base

votre relevé de carrière ou un relevé de carrière établi par la CNAVTS (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse de travailleurs salariés) et/ou tout autre régime de retraite (MSA, RSI, CNAVPL, ...)

Si vous êtes susceptible d'être exonéré de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)

votre dernier avis de non imposition sur les revenus

DEMANDE DE RETRAITE PERSONNELLE

à la date du :(1)

ETAT CIVIL

Madame Monsieur Mlle :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NOM DE NAISSANCE (en majuscule) :

PRENOMS (soulignez le prénom usuel) :

NOM D'ÉPOUX(SE) (s'il y a lieu) :

Né(e) le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 à

Département Pays

N° de Sécurité Sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--

VOTRE ADRESSE POSTALE :

Adresse : (précisez, s'il y a lieu : villa - lotissement - cité - résidence - escalier - étage.)
.....

N° : Nom de la voie :

Code postal : Commune :

Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

(1) La date indiquée est obligatoirement le 1^{er} d'un mois (sauf réformés)

VOTRE SITUATION DE FAMILLE

Célibataire :

Marié(e)/union libre :

Divorcé :

Mentionnez toutes les unions

		Première union	Seconde union	Troisième union
Marié(e)	le			
	A	-----	-----	-----
Vit maritalement depuis le				
Avec M., Mme, Mlle		-----	-----	-----
Né(e)	le			
	A	-----	-----	-----
Agent(e) retraité(e) RATP (matricule ou n° de pension)				
Veuf (ve)	le			
Séparé(e) de fait	le			
Séparé(e) de corps	le			
Divorcé(e) Cesse de vivre maritalement le	le			

VOS ENFANTS ET CEUX QUE VOUS AVEZ ELEVES

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, les enfants adoptés, recueillis.

Indiquez pour chaque enfant : la ou (les) période(s) durant laquelle (lesquelles) vous l'avez élevé depuis sa naissance ou sa date d'adoption ou sa prise en charge effective.

Prénoms (et éventuellement Nom)	Date de		Lien de parenté (1)	Périodes durant laquelle vous avez élevé cet enfant		n° union
	Naissance	Décès		du	au	

(1) Légitime, naturel reconnu,
adopté, recueilli : enfant dont la garde vous a été confiée par jugement

VOUS AVEZ REMPLI VOS OBLIGATIONS MILITAIRES :

- Oui Joindre (si vous ne l'avez pas déjà transmis à la caisse) la copie de votre livret militaire ou un état signalétique et des services.
- Non

VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE (joindre les justificatifs)

- Vous avez exercé des activités professionnelles relevant d'un autre régime de base ?

- Régime général
- Régime agricole
- Commerçant ou artisan
- Professions libérales
- Régimes spéciaux
- Fonction publique
- Autres

- Si vous avez exercé des fonctions relevant d'un autre régime spécial :

• Etes-vous titulaire d'une pension au titre de ces régimes ?

- Oui
- Non

• Ces services vous conféreront-ils des droits ultérieurs à pension ?

- Oui
- Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier.

Fait à :

Signature :

le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (Art. L.114-13 du code de la sécurité sociale, arts.313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal, art.725-13 du code rural). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Merci de nous faire part de toute modification de votre situation.

Tout changement d'adresse devra être signalé, dans les plus courts délais par lettre datée et signée.

Tout élément porté à la connaissance de la caisse indiquant un changement de situation donnera lieu à suspension de la pension jusqu'à régularisation de la part de l'assuré.

CUMUL D'UNE PENSION RATP ET DE REVENUS D'ACTIVITE

Réglementation applicable au 1er janvier 2010

Article L.161.22 du Code de la sécurité sociale
 Décret n° 2004-1131 du 19.10.2004 (art. D.161-5 à D.161-2-22 du code de la sécurité sociale).
 Circulaire n° DSS/SD3/2004/512 du 27.10.2004
 Circulaire n° DSS/3A/2009/45 du 10.02.2009

Critères d'application :



Age :

- moins de 60 ans ➞ cumul autorisé sans restriction
- 60 ans et plus ➞ cumul autorisé sans restriction

1. si vous justifiez d'un nombre de trimestres suffisant pour bénéficier d'une pension à taux plein (75 %).
 2. si vous avez liquidé l'ensemble de vos retraites personnelles de base et complémentaires, dont les conditions d'attribution sont remplies, de tous les régimes, tant français qu'étrangers ainsi que ceux des organisations internationales, auprès desquels vous avez été affilié.
- Ces 2 conditions sont cumulatives.**



règles de cumul applicables

- si nombre de trimestres acquis ne permet pas d'atteindre le taux maximum

Les règles de cumul sont applicables :

- S'il s'agit d'une activité salariée relevant du régime général de sécurité sociale.
- S'il s'agit d'une activité non salariée ou d'un emploi relevant du secteur médical, veuillez contacter le **01.49.74.72.20** ou adressé un courriel à info@crpratp.fr



Détermination du plafond de revenus :

(total des sommes soumises à CSG)

	3 derniers salaires soumis à CSG perçus avant la date de radiation des cadres + règlement de sortie + règlement complémentaire
= total n° 1	= total n° 2 (à diviser par 3 pour obtenir le montant moyen mensuel)
total n° 2 / 3 - Total n° 1 = plafond mensuel de revenus à ne pas dépasser	

Si cette activité relève du régime général de sécurité sociale, pour continuer à percevoir votre pension de la CRPRATP le montant mensuel total de vos revenus (pension + revenu d'activité) ne doit pas dépasser le plafond défini ci-dessus.

S'il y a dépassement, le paiement de la retraite sera suspendu. Le paiement sera rétabli si vous remplissez à nouveau la condition à la suite d'une diminution de vos revenus d'activités ou de la cessation de cette activité.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE CESSATION D'ACTIVITE SALARIEE
A LA RATP
(A remplir par l'agent)**

Je soussigné(e) :

NOM : Matricule :

Prénoms :

Département : Unité : Attachement :

déclare sur l'honneur cesser mon activité à la RATP et être radié(e) des effectifs de l'entreprise le :

En application de la législation relative au cumul emploi - retraite, je m'engage, si à l'âge de 60 ans j'exerce une activité rémunérée, à le déclarer à la caisse.

Etablie le :

A :

Signature :

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (Art. L.114-13 du code de la sécurité sociale, arts.313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal, art.725-13 du code rural).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Document à joindre à la demande de départ à la retraite